

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2012

L'an deux mille douze et le trente août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Marie-Françoise DORAND, Joëlle MEILHAC, Cyrille FIARD, Laurent MONCEL, Philippe CHEVALIER, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Brice LAGARDE, Martine BREYTON, Nathalie LARDELLIER, Florence DUFOUR, Hervé RIPPE (jusqu'à 21 heures),

Excusés ayant donné pouvoir : Germain LYONNET à Joël BOUCHER, Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID, Marie-Josèphe RUF à Marie-Françoise DORAND, Richard PLAISANTIN à Philippe CHEVALIER, Véronique ROUX à Cyrille FIARD

Absentes : Monique AUBERT, Michelle FONTANELLE,

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

CESSION DE PARCELLE A TITRE GRATUIT

En 2010, des échanges de parcelles se sont effectuées entre la commune, les consorts Gomez/Collet et Chaix rue de la République pour pouvoir aménager un trottoir et des places de stationnement. Il s'avère que le bornage sur lequel le conseil municipal s'est prononcé le 2 décembre 2010 est erroné. Le géomètre est passé de nouveau pour réaliser un bornage correct.

Ainsi il est proposé de procéder à une modification du bornage avec M et Mme Gomez-Collet. Le schéma de division est joint à la présente.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve le nouveau bornage tel qu'il est présenté, approuve la cession à titre gratuit de 11 m² de la parcelle AA435 à M et Mme Gomez Collet,
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- Habilité Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

CESSION DE PARCELLE A TITRE ONEREUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009 la commune a acquis la propriété Besson 17 rue de la République qui comprenait une maison d'habitation qui a été démolie pour créer des places de stationnement, et un jardin, passage Namiand.

Après concertation avec les riverains, la commune a décidé d'aménager une partie du jardin en places de stationnement passage Namiand.

Monsieur le Maire propose que la commune cède le fonds de parcelle, soit 64 m² à M et Mme GIROUD Olivier pour un montant de 6 000 €.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve la division de la parcelle AA85 telle qu'elle est présentée, et la cession d'une partie de 64 m² à M et Mme GIROUD Olivier pour un montant de 6000 €,

- Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- Habilite Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

PARTICIPATION COMMUNALE POUR FORMATION BAFA

La commune a pris l'engagement d'aider financièrement deux jeunes Quincerots par an qui effectuent une formation BAFA à hauteur de 60% du coût de la formation.

L'an passé une première aide a été allouée à Tanguy BEZAUD pour sa formation théorique.

Cette année il a achevé sa formation pratique.

A ce titre, il est proposé de prendre en charge 60% du montant de cette formation, soit 304.20 € qui seront versés directement à l'organisme de formation UFCV.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Décide de prendre en charge 60% de la formation pratique de Tanguy BEZAUD, soit 304.20€,
- Dit que cette somme sera versée directement à l'UFCV sur facture,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

ATELIERS MULTIMEDIA 2012/2013

La commission culture et communication souhaite reconduire les ateliers multimedia mis en place en septembre 2011.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir cette initiation à l'informatique pour l'année 2012/2013.

Les ateliers se feront par groupe de niveaux selon trois créneaux de 2 heures:

Ils se dérouleront dans la salle informatique de l'école élémentaire (une convention d'occupation a été rédigée et proposée au Directeur de l'école).

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Décide de reconduire les ateliers multimedia pour 2012/2013,
- Fixe la rémunération de l'intervenant à 450 € HT par mois,
- Fixe les participations des utilisateurs à 90€ pour les Quincerots, 120 € pour les extérieurs pour l'année,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget communal

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DES DISQUES DE STATIONNEMENT DE LA ZONE BLEUE

Dans le cadre de la restructuration du centre village, et de l'aménagement de l'îlot des platanes, la commune a décidé de définir une zone bleue en vue de favoriser la rotation des véhicules et permettre ainsi un meilleur accès aux commerces.

La commune a donc commandé des disques de stationnement qui seront mis à la disposition des usagers en mairie et dans les commerces.

Les commerçants et les artisans ont été sollicités pour insérer leur publicité au verso des disques de stationnement.

Hervé Rippe quitte la séance suite à un appel.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de fixer le montant TTC de l'encart publicitaire à 90 €.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU COMITE DE JUMELAGE DU COLLEGE DE ANSE

Le comité de jumelage du collège Asa Paulini d'Anse sollicite la commune pour une aide financière au titre d'une semaine d'échange avec l'Allemagne qui a eu lieu du 13 au 20 juin 2012.

Cinq élèves de Quincieux ont participé à cet échange.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer 30 € par élève, soit 150 € au comité de jumelage du collège de Anse et dit que les crédits sont ouverts au budget.

TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre de la promotion interne, Monsieur le Maire propose que Pascal Demon, agent de maîtrise principal soit nommé technicien territorial au 1^{er} septembre 2012.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Décide de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal,
- Décide de créer le poste de technicien territorial à compter du 1^{er} septembre 2012
- Dit que les crédits sont ouverts au budget communal.

PROCEDURE MENEES PAR LE CDG 69 POUR CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « SANTE » ET POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

Les communes peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaires auxquelles leurs agents souscrivent. L'adhésion à une protection sociale complémentaire (maladie, prévoyance) est facultative pour les agents tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a défini les modalités d'intervention des collectivités.

Actuellement la commune de Quincieux ne finance pas de dispositif ni pour le risque santé ni pour le risque prévoyance.

Le centre de gestion du Rhône propose à ses collectivités adhérentes de lancer une consultation auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles pour ces deux risques.

Monsieur le Maire propose que la commune confie au Centre de gestion cette consultation et qu'au vu des résultats (début 2013) s'engage ou non dans cette démarche.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Un tour de table est entamé :

Odile Mirguet-David remarque que la construction rue de la République ne fait pas l'objet d'un affichage. Il est répondu que cela a été demandé au propriétaire. .

Stéphanie Rozier signale que rue Marius Bérerd les arbres auraient besoin d'être taillés avant la rentrée scolaire.

Florence Dufour demande des informations sur le Next Lounge. Le Maire a délivré un arrêté d'autorisation d'ouverture pour un établissement de 5^{ème} catégorie, type N (restaurant uniquement) limité à 200 personnes. Une vigilance est maintenue sur l'évolution de l'activité de cet établissement.

Cyrille Fiard fait un point sur les jardins ouvriers, l'AFR, le nouveau dispositif des encombrants et le fleurissement (le jury passe le 6 septembre/voyage du fleurissement le 12 septembre).

Il remercie le personnel communal pour le travail de broyage de l'ambroisie.

Joëlle Meilhac rappelle que les journées du patrimoine auront lieu le week-end des 14, 15 et 16 septembre avec une conférence le vendredi 14 à 20 heures 30 à la MJC sur les découvertes archéologiques à Quincieux.

Laurent Moncel demande que le groupe de travail de l'îlot des platanes se réunisse rapidement pour avancer sur le projet d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,

Joël BOUCHER